

Observations Enquête Publique "Eviosys Nantes"

Boîte de réception

A l'attention de Madame Catherine Etien, désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice sur l'enquête publique "Eviosys Nantes",

Madame,

En tant que personne majeure, habitant de la commune de Nantes, je fais valoir mon droit de consignation d'observations et de propositions sur l'enquête publique EVIOSYS Nantes dont l'objectif est d'établir la recevabilité de la demande d'augmentation de sa capacité de production par l'exploitant Eviosys, précédemment Crown Emballage France.

Madame, j'habite au 27 rue de Pimodan depuis 2008, je suis donc riverain de l'usine Eviosys. J'ai 51 ans, je suis marié et père de trois filles. Avec un groupe d'amis riverains, nous sommes particulièrement attentifs aux nuisances que les industriels du site proche de nos domiciles, Eviosys en tête sont capables de laisser s'installer et courir sans y prêter attention, réellement j'entends. Le bruit est un sujet depuis des années avec des articles dans la presse quotidienne régionale, une campagne de mesure à la demande de l'exploitant et finalement une injonction des autorités locales (DREAL) de se mettre en conformité avec les normes en vigueur, maintes fois dépassées.

Madame, je suis chercheur en biologie à l'INSERM, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale. Cette information n'est pas nécessaire pour faire de moi une personne légitime sur le domaine de la santé humaine, d'ailleurs je m'exprime en mon nom propre, mais fait de moi un individu sensible et éclairé sur ces questions. J'ai donc naturellement eu une attention particulière pour la question des rejets de composés organiques volatils (COV), en plus du bruit généré par cette usine.

Je fais suivre mes observations sur le dossier d'enquête publique:

1) Comme cela est indiqué dans le dossier, Eviosys est installée sur le territoire de la commune Nantes, en limite d'une zone d'habitations relativement dense et qui couvre toute la zone allant du boulevard Jean Moulin au boulevard de la Liberté et sur un kilomètre environ vers le nord. Cette zone englobe la rue de Pimodan où j'habite avec ma famille. Les cartes d'iso-concentrations de COV indiquées en page 160 de l'étude d'impact montrent que cette rue est très régulièrement exposée à des concentrations de COV comprises entre 30 et 100µg/m³, produisant des "nuisances olfactives". Ces nuisances sont régulièrement relevées par les habitants de cette zone et notifiées à la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques qui les remonte à son tour à la DREAL. Des centaines d'appels jusqu'à aujourd'hui témoignent s'il le fallait de la fréquence de piques d'odeurs caractéristiques de ces COV et presque faisant "partie du paysage de Chantenay" comme le dit l'exploitant lors d'une visite de son site que j'ai pu faire avec un voisin et messieurs Hennebel et Dyl, de la DREAL, en 2022. Rien d'alarmant me direz-vous, car même l'ARS, censée se préoccuper de la santé des populations, ne mentionne pas ce risque dans son rapport versé au dossier; elle ne mentionne que la question du bruit généré par Eviosys, un sujet tout aussi pré-occupant pour de nombreux riverains.

2) La lecture de l'étude d'impact, de son résumé et des annexes est particulièrement intéressante. On y lit que malgré le discours contraire tenu par l'exploitant sur les dernières années, de nombreux manquements aux normes de rejet des COV, "accidentels" selon l'exploitant et son mandataire Dekra, ont été constatés dans le dossier, démontrant le manque de transparence de l'exploitant sur ces sujets sensibles, et ce malgré une apparente prise en compte de la question environnementale par Eviosys. On lit aussi que les principaux rejets, du moins ceux qui sont et seront mesurés en sortie des lignes d'incinération de COV contiennent des composés notoirement irritants (1,2,4-triméthylebenzène, éthylbenzène, 2-butoxyéthanol, xylène, etc.); je joins d'ailleurs à ces observations la fiche de données de sécurité ou fiche toxicologique de l'INRS, l'Institut National de la Recherche en Santé, de l'éthylbenzène, l'un des COV rejetés par Eviosys et pour lequel il est formellement mentionné un effet cocktail lorsqu'il est associé au xylène (page 5 de la fiche 266 en PJ), lui aussi rejeté par l'exploitant. Le problème c'est que tous ces COV ne s'échappent pas dans l'atmosphère après avoir été incinérés (26 cheminées sont répertoriées dans l'étude d'impact sur les toits de l'usine) et que nous et nos enfants, nos personnes âgées, les respirons très régulièrement. Les relevés d'odeurs caractéristiques de composés aromatiques tels que les benzènes, montre des manquements réguliers aux obligations de l'exploitant. Bien sur les

rejets diffus, autorisés jusqu'à un certain seuil, permettent de maintenir le flou entre la norme et le hors norme. Les mesures mises en avant par l'exploitant pour déduire ces rejets, notamment le remplacement d'un nettoyeur à solvants CMR, carcinogène/mutagène/reprotoxique, par une unité fonctionnant avec des ultrasons, n'est intervenu que très tardivement alors que cela est une des obligations de l'exploitant de prendre des mesures de réduction de risque dès que possible. Les autres mesures proposées par l'exploitant pour réduire ces rejets, en dépassement fréquents comme en témoigne l'ensemble du présent dossier sont programmées pour fin (31/12/2024) indiquant qu'aucun calendrier n'est à ce jour clairement établi par l'exploitant pour prendre des actions décisives qui mettront fin à ces rejets non autorisés que la DREAL laisse faire pour ne pas pénaliser l'exploitant dans son activité économique, très probablement.

3) Le rapport de la MRAE, qui comporte une analyse poussée des risques réels et des manquements de l'exploitant à ses obligations/responsabilités est presque balayé d'un revers de la main par l'exploitant et son mandataire Dekra, parfois sans répondre aux points relevés et sous couvert de se soustraire par exemple à une réglementation sur la déclaration d'utilisation de COV CMR car l'usine a une taille de moins de 500 salariés. Ceci témoigne d'une absence totale de prise en compte de l'environnement, ce dernier incluant de facto les habitants dont le sort n'est presque jamais pris en compte par l'exploitant.

Je pourrai continuer longtemps à relever des anomalies/incohérences/manques de transparence dans ce dossier mais ce qui compte c'est pourquoi ce qui n'a jamais été fait par Eviosys à ce jour pour régler définitivement cette question des rejets de COV dont des CMR (je n'oublie pas les nuisances sonores qui redeviennent aigus pour certains riverains au printemps et en été, ex: impossibilités de jouir de son jardin ou d'ouvrir sa fenêtre la nuit), se ferait maintenant ou dans les mois/années à venir. L'augmentation d'activité d'Eviosys dans ce contexte n'est pas recevable dans l'état actuel du dossier pour le citoyen, le scientifique et le père que je suis.

Bien cordialement,